

Complément Plan de Filière Semences et plants SEMAE - 23 mars 2021

Contexte

Fruit d'une large consultation auprès des organisations membres et partenaires de l'interprofession, le plan de filière adopté fin 2017 a permis de projeter la filière vers l'avenir autour de trois axes d'actions :

Axe I : mieux répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients,

Axe II : innover pour accompagner les filières en transition agroécologique, et

Axe III : protéger, enrichir et diffuser la biodiversité.

Dans le cadre du plan stratégique, la réflexion autour de l'accélération du plan de filière a conduit à son enrichissement avec la création d'un 4ème axe visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité de la filière et à structurer également de nouvelles actions dans les axes I et II existants.

AXE I : MIEUX REpondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients (Complément)

OBJECTIF 1.2 : MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Action 1.21 : Apporter aux utilisateurs une information consolidée sur l'ensemble des variétés mises sur le marché en France incluant les caractéristiques techniques, ainsi que gustatives et organoleptiques, les performances, les modes d'obtention et de propriété intellectuelle

(redéfinition de l'action)

- Démarche : relancer cette proposition d'une base variétés au sein de la Section diversité des semences.
- Calendrier : travailler sur un projet de base variétés à partir d'avril 2021 pour une première réunion de la Section diversité des semences d'ici la fin 2021.
- Indicateurs : % des variétés accessibles sur la base d'informations consolidées au 31 décembre de chaque année

AXE II : INNOVER POUR ACCOMPAGNER LES FILIERES DANS LEUR TRANSITION AGROECOLOGIQUE

OBJECTIF 2.4 : ACCOMPAGNER LA FILIERE SEMENCES ET PLANTS DANS SA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Action 2.41: Développer des techniques alternatives en production de semences (nouvelle action)

Des techniques alternatives de production, permettant de diminuer l'utilisation de produits, se développent en agriculture et sont étudiées par les instituts techniques. Si la production de semences profite de ces avancées, elle a également des problématiques particulières notamment en ce qui concerne par exemple le désherbage mécanique pour certaines productions de semences en conventionnel comme en production biologique. Pour que les spécificités de la filière puissent être prises en compte et mise en œuvre chez les agriculteurs multiplicateurs de semences, elle s'associera à des projets avec différents instituts techniques pour élaborer des plateformes d'échanges, d'expérimentations et de démonstrations techniques sur ces aspects.

- Démarche : la filière se rapprochera des instituts techniques appropriés pour définir les collaborations possibles de façon à mutualiser les travaux des différentes filières végétales et semences notamment quand les travaux sont liés à du machinisme. Elle s'engagera dans des actions multi-filières.
- Calendrier : 2021 : Définitions des besoins et contacts avec les instituts et premiers engagements
- Indicateurs : Investissements consacrés à ces collaborations

Action 2.42: Proposer des évolutions des règlements techniques de contrôle et de production des semences et plants (nouvelle action)

Les règlements techniques de production et de contrôle des semences et plants comportent pour certains, des règles qui rendent difficiles l'adoption de certaines techniques de cultures alternatives permettant de diminuer l'utilisation de produits de protection des plantes (en lien avec l'action 2.32 du plan SPAD).

- Démarche : étudier les différents règlements de production et de contrôle pour identifier les freins à l'utilisation de nouvelles techniques de production, les analyser, faire des propositions de modification et les proposer au Ministère de l'agriculture.
- Calendrier : démarrage avril/mai 2021
 - propositions réalisées pour juin 2022
 - mise en application au plus tard au 1er juillet 2023
- Indicateurs : % de règlements techniques modifiés

Action 2.43 : Proposer des évolutions du cadre contractuel de la production des semences et plants (nouvelle action)

Une partie des relations entre les entreprises et les agriculteurs multiplicateurs est gérée par des règles édictées dans les règlements techniques. Leur modification (Action 2.42) engendrera une nécessaire relecture des conventions-types interprofessionnelles de la production de semences afin de vérifier que les exigences et les équilibres entre les droits et devoirs des contractants sont respectés.

- Démarche : les impacts des travaux liés à l'action 2.42 sur les différentes conventions-types seront à analyser en parallèle puis des propositions de modifications des conventions-types seront proposées si nécessaire.
- Calendrier :
 - début de l'action en même temps que l'action 2.42 soit en avril/mai 2021
 - validation des Conventions types fin février 2023 pour extension par les pouvoirs publics
 - mise en œuvre des conventions type au plus tard le 1er juillet 2023.
- Indicateurs : nombre de conventions types modifiées au 1er juillet 2023

AXE IV : AMELIORER LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE SEMENCES (NOUVEAU)

OBJECTIF 4.1 FAIRE CONNAITRE LA FILIERE ET SES ENJEUX NATIONAUX ET LOCAUX

L'agriculture se transformant rapidement ainsi que la demande sociétale s'y rapportant, les décideurs politiques ont besoin d'avoir une vision juste et actualisée de la filière semences afin de mesurer son évolution et sa capacité à accompagner la transformation de l'agriculture.

Action 4.11 Elaborer une enquête sur la structure de la filière

- Démarche : une meilleure connaissance de la filière semences passe par la diffusion d'informations économiques mais aussi par des informations de natures sociales (Chiffres d'affaires, investissements, part du Bio, formation, emploi démarche RSE ...) à jour et partagées par l'ensemble des acteurs. La dernière enquête permettant de décrire la filière semences datant de 2016, la mise en place d'une nouvelle enquête régulière sera étudiée et lancée en 2021.
- Calendrier :
 - Lancement enquête en mai 2021 et enquête à faire tous les 4 ans
 - Elaboration du questionnaire mars 2021
 - Lancement enquête mai 2021 – fin enquête septembre 2021
 - Analyse et résultats : octobre 2021
 - Sortie de l'étude fin octobre/début novembre 2021
- Indicateur : date de sortie

Action 4.12 Informer les décideurs

- Démarche : pour apporter l'information sur la filière semences, l'interprofession organisera en régions, à l'initiative des délégations régionales de l'interprofession, des séances de rencontre avec des décideurs locaux (élus départementaux, régionaux, préfets, personnes de l'administration territoriale etc...). Ces rencontres, auront pour but de présenter la filière et ses nombreux atouts pour l'économie française. Elles s'appuieront sur une présentation de la filière semences au niveau national et au niveau régional conduite par le personnel de l'interprofession accompagné d'un ou plusieurs représentants locaux de la profession. Des visites d'entreprises locales pourront servir de support à la présentation de cas concrets.
- Calendrier : organisation et planification des contacts au 2e semestre 2021, mise en oeuvre en continu dès ce moment-là avec une priorité aux décideurs locaux.
- Indicateurs : Nombres d'élus rencontrés par an, CR de visites

OBJECTIF 4.2 AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE

Avec plus de 12 000 collaborateurs, la santé économique de la filière passe par le recrutement de personnels motivés et compétents compte tenu de sa spécificité, du niveau requis et de la diversité des métiers. Attirer des jeunes dans cette filière est donc important d'autant plus qu'elle est méconnue ou mal connue et peu enseignée.

Action 4.21 : Attirer des jeunes diplômés dans la filière

- Démarche : une action de communication auprès des élèves de l'enseignement supérieur (BTS, IUT, Ingénieur) sera lancée pour valoriser la filière et améliorer son image et présenter les métiers.
- Calendrier : action pérenne lancée en mars 2021 sous le nom Semeurtime
- Indicateurs : nombre d'élèves touchés par l'action de communication chaque année